

Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY  
• 10 JUILLET 2020 •

*Compte-rendu*



JE VOIS  
LA VIE EN  
VOSGES

## - LES PROJETS -

1. Examen du compte-rendu de la séance du 30 juin 2020
2. Examen du compte-rendu de la délégation consentie au Maire
  - Exercice du droit de préemption urbain

### ■ ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

1. Election des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour l'élection des sénateurs

### ■ PERSONNEL :

2. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification suite à l'épidémie de COVID-19

### ■ DOMAINES :

3. Autorisation de signature d'un acte notarié pour bénéficier d'une servitude de passage des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur la parcelle de terrain privé AN726
4. Questions et informations diverses
  - Agenda

**CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY**  
**SEANCE DU 10 JUILLET 2020**  
**COMPTE-RENDU**

**Présidence** : Dorine ROBERT, deuxième adjointe au Maire de VAGNEY.

**Etaient présents** : Dorine ROBERT, Karine CLAUDE, Michaël ROHR, Laëtitia BAUD, Aurélie GASSER-MANGEOT, Jean-Michel PHILIPPE, Vanessa ORIVEL, Céline DUC-GRANDEMANGE, Jean-Michel MARTIN, Marie-Agnès GROSJEAN, Laurence LABAYS, Philippe CUNY, Willy LANGLOIS, Jean-François MESDAG, Maxime LECOMTE-MARTIN, Ludovic VINCENT, Cédric PIERREL, Arthur BRAUN, Daniel JOMARD, Emmanuelle AUBERT.

**Excusés** : Victor ANTOINE, qui a donné procuration à Arthur BRAUN, Yannick PIQUEE qui a donné procuration à Dorine ROBERT, Didier HOUOT qui a donné procuration à Cédric PIERREL, Charlotte SEHR qui a donné procuration à Maxime LECOMTE-MARTIN, Cathy TRUFFIN, Murielle COLLIN et Wilfried GROSDÉMANGE.

**Secrétaire de séance** : Ludovic VINCENT.

**Examen du compte rendu de la séance du 30 juin 2020** : en l'absence de remarque pour correction, suppression ou ajout, le compte-rendu de la séance du 30 juin est approuvé à l'unanimité.

**Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire** :

- **Exercice du droit de préemption urbain** : Dorine ROBERT donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de ce droit.

**1 – Elections sénatoriales – Elections des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour l'élection des sénateurs**

Madame Dorine ROBERT procède à l'appel des conseillers municipaux présents. Vu la présence de 20 conseillers municipaux, elle constate que le quorum est atteint et que l'élection des délégués aux élections sénatoriales peut se tenir.

Elle rappelle que le secrétaire de séance est Ludovic VINCENT, et désigne les membres du bureau chargés de procéder aux opérations de vote qui sont les deux conseillers les plus âgés ainsi que les deux conseillers les plus jeunes présents, qui sont donc Daniel JOMARD, Jean-Michel MARTIN, Arthur BRAUN et Laëtitia BAUD.

Elle rappelle également que la présente élection porte sur les délégués du conseil municipal amenés à participer aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020, qui doivent être 15 titulaires et 5 suppléants.

Le scrutin se déroule par liste paritaire à la proportionnelle et sans débat, sans panachage et sans vote préférentiel.

Elle appelle à candidature les listes candidates pour l'élection.

Elle prend note de la candidature d'une liste, la liste « Vagney Terre d'Avenir », composée ainsi qu'il suit :

**TITULAIRES**

- Didier HOUOT
- Dorine ROBERT
- Yannick PIQUEE
- Emmanuelle AUBERT
- Daniel JOMARD
- Karine CLAUDE
- Cédric PIERREL
- Cathy TRUFFIN
- Ludovic VINCENT
- Maxime LECOMTE-MARTIN
- Arthur BRAUN
- Laurence LABAYS
- Jean-Michel MARTIN
- Céline DUC GRANDEMANGE
- Willy LANGLOIS

**SUPPLEANTS**

- Vanessa ORIVEL
- Michaël ROHR
- Aurélie GASSER-MANGEOT
- Jean-Michel PHILIPPE
- Charlotte SEHR

Elle rappelle que le vote se tient à scrutin secret, chaque personne devant inscrire sur papier vierge le nom de la liste qu'il souhaite élire pour glisser ensuite ce bulletin dans l'enveloppe.

Une fois les opérations de vote réalisées, Madame Dorine ROBERT prononce les résultats :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	24
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés	23

Avec 23 votes en sa faveur et un bulletin nul, la liste « Vagney Terre d'Avenir » est élue et, partant, les conseillers municipaux suivants suite à proclamation par Dorine ROBERT :

#### TITULAIRES

- Didier HOUOT
- Dorine ROBERT
- Yannick PIQUEE
- Emmanuelle AUBERT
- Daniel JOMARD
- Karine CLAUDE
- Cédric PIERREL
- Cathy TRUFFIN
- Ludovic VINCENT
- Maxime LECOMTE-MARTIN
- Arthur BRAUN
- Laurence LABAYS
- Jean-Michel MARTIN
- Céline DUC GRANDEMANGE
- Willy LANGLOIS

#### SUPPLEANTS

- Vanessa ORIVEL
- Michaël ROHR
- Aurélie GASSER-MANGEOT
- Jean-Michel PHILIPPE
- Charlotte SEHR

### 2 – Personnel – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modificatif suite à l'épidémie de COVID-19

Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée délibérante qu'en raison de la pandémie liée au COVID-19, l'article 8 de loi n°2020-290 a supprimé le jour de carence jusqu'à la fin de l'état d'urgence pour les arrêts maladie liés au COVID. Vu la délibération du Conseil Municipal n°120/2017 du 14 décembre 2017 instaurant les modalités d'application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et notamment la clause concernant les pénalités dues aux arrêts maladie, PROPOSE de maintenir dans son intégralité le régime indemnitaire, au personnel présentant un arrêt maladie dû au COVID 19 selon les dates prévues à l'article 8 de la loi sus-mentionnée. Karine CLAUDE précise que cette suspension a donc lieu jusqu'au 10 juillet, fin de l'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à " l'unanimité" cette proposition.

### 3 – Domaines – Autorisation de signature d'un acte notarié pour bénéficier d'une servitude de passage des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur la parcelle de terrain privé AN 726

Monsieur l'adjoint aux terrains expose que dans le cadre d'un projet de vente d'une maison d'habitation située rue des grands prés (parcelle AN n°726), une partie des réseaux d'eau potable et d'eaux usées a été décelée sans servitude de passage.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à accepter le bénéfice d'une servitude de passage à titre gracieux sur ledit terrain au profit des réseaux d'eau potable et d'eaux usées existant sur la parcelle afin que les futurs propriétaires n'en demandent pas, à l'avenir, le dévoiement.

Le plan de la parcelle avec les réseaux concernés est joint en annexe de la présente délibération.

Les éventuels frais de notaire pour constituer l'acte seraient mis à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette proposition.

Monsieur JOMARD indique que ce type de délibération est relativement courant car il y a beaucoup de ventes et souvent des réseaux qui passent sur des terrains privés ce qui nécessite régularisation.

#### 4 – Questions et informations diverses

Ludovic VINCENT informe le conseil municipal que les feux d'artifice du 13 juillet sont annulés. Jean-Michel MARTIN demande cela est la faute de mesures de sécurité trop contraignantes. Ludovic VINCENT répond que oui car il est nécessaire de fournir du gel hydro-alcoolique, de mettre en place des mesures de comptage, un cheminement unique, des regroupements par groupes de 10 personnes, etc ... ce qui est trop complexe à mettre en œuvre.

Il informe que ces feux sont reportés au 29 août 2020, date à laquelle l'union musicale voinraude souhaite organiser un concert en plein air.

Philippe CUNY demande ce qu'il en est du groupe de musique qui était prévu pour le 13 juillet. Ludovic VINCENT informe qu'il espère leur proposer de participer aussi à cette soirée en première partie.

Il informe également que la marche populaire des 22 et 23 août est annulée.

Emmanuelle AUBERT informe que le prochain CCAS aura lieu le 20 juillet à 18h00.

Cédric PIERREL informe que cette année le concours des maisons fleuries ne sera pas organisé car nos partenaires nous déconseillent de l'organiser, tout comme le nettoyage de printemps.

Dorine ROBERT informe enfin que l'association des maires organise certaines formations auxquelles les élus peuvent s'inscrire suivant leurs intérêts :

1. Le conseil municipal : fonctionnement – attributions (14 septembre)
2. Les pouvoirs du maire (18 septembre)
3. Le budget - présentation (1<sup>er</sup> octobre)
4. Le statut de l' élu (9 octobre)
5. Les pouvoirs de police du maire (22 octobre)
6. La responsabilité civile et pénale de l' élu (12 novembre)

Emmanuelle AUBERT demande où ces formations se déroulent-elles. Ludovic VINCENT répond qu'elles ont souvent lieu à Epinal, au conseil départemental ou dans les communes alentours d'Epinal.

Emmanuelle AUBERT demande si certaines de ces formations se répètent d'année en année, ce à quoi il est répondu favorablement.

Daniel JOMARD informe que, concernant les finances, il est envisagé d'organiser en septembre ou octobre une formation en interne spécialement dédiée pour les conseillers intéressés.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Madame ROBERT lève la séance à 19h00.

Fait à Vagney, le 15 juillet 2020,  
L'adjointe au Maire de Vagney,  
**Dorine ROBERT**

